

# ESPACE D'INSERTION EN REGION DE COGNAC



## *PROJET ASSOCIATIF*

Adopté par le Conseil d'Administration

Le 18 septembre 2007

Révisé par le CA le 12 juillet 2010

(mise à jour le 12/07/2013)

Espace d'Insertion en Région de Cognac (EIRC)

31, rue des Vauzelles - 16100 Châteaubernard

☎ : 05 45 36 17 40 Télécopie : 05 45 36 17 47 Courriel : [eirc@cegetel.net](mailto:eirc@cegetel.net)

Site : [www.eirc-cognac.com](http://www.eirc-cognac.com)

# SOMMAIRE

Sommaire .....	page 1
Pourquoi un projet associatif ? .....	page 2
Notre histoire .....	page 3
Nos valeurs .....	page 5
Nos objectifs médico-sociaux .....	pages 7
Nos objectifs de gestion .....	page 9
L'organisation fonctionnelle .....	page 10
Les structures d'accueil.....	page 13
Le travail en réseau .....	page 15
Les orientations.....	page 16
Les partenaires de l'E.I.R.C. ....	page 17

## Annexes

Les présidents successifs .....	page 18
Le Conseil d'Administration.....	page 19
Fiches de renseignements.....	page 20
Plan d'accès.....	page 23

# POURQUOI UN PROJET ASSOCIATIF ?

Toute Association a un objet, décrit dans l'un des premiers articles de ses statuts.

L'objet répond à la question du « pourquoi ? », il doit être complété par des articles qui précisent le « comment ? » et le « avec qui ? ».

Le Projet Associatif ou Projet de l'Association y répond.

C'est la colonne vertébrale de l'Association, autour de laquelle s'organisent toute la réflexion et l'action, permettant d'atteindre les buts fixés.

Le Projet Associatif doit être l'expression de la volonté des fondateurs, des membres et des dirigeants, tout au long de la vie de l'Association.

La réflexion sur le Projet Associatif est sans doute le moment essentiel de la vie associative, de son existence, de son rayonnement, de sa légitimité, de sa place dans notre société.

Le Projet Associatif est « **L'Esprit de L'Association** ».

L'EIRC après plus de 40 années d'existence, et au moment où les associations médico- sociales sont très fortement interrogées sur leur place dans la société auprès des personnes en situation de grandes difficultés, a souhaité écrire son Projet Associatif pour affirmer avec vigueur le sens de son engagement au côté des personnes en situation de handicap.

En conduisant cette réflexion, et en la formalisant à travers un document écrit, l'EIRC répond également aux obligations légales fixées par la Loi du 2 janvier 2002 « rénovant l'action sociale et médico-sociale ».

Ce Projet fruit d'un travail collectif, fera apparaître avec force :

- Les valeurs et les idées fortes qui constituent le « noyau dur » de l'Association.
- Les objectifs à atteindre dans le moyen et le long terme.
- Les moyens mis à disposition des personnes accueillies pour parvenir à la réalisation de ses buts.

Ce projet initial évoluera avec dynamisme au cours des années, s'enrichissant des expériences vécues et affinant ses objectifs pour accompagner les personnes en situation de handicap au plus près de leurs besoins.

Une nouvelle réflexion sera conduite dans 3 ans puis tous les 5 ans, afin de réaliser l'évaluation et l'évolution de ce projet.

**« Voici donc ce projet, voilà notre identité »**

# NOTRE HISTOIRE

- 1966** Naissance de l'Association « E.I.R.C. »  
L'association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 « **Espace d'Insertion en Région de Cognac** » (à l'origine « **Enfance Inadaptée de la Région de Cognac** ») a été créée le 14 janvier 1966 à l'initiative de parents et d'amis de personnes présentant une déficience intellectuelle avec éventuellement des troubles associés. Depuis 1994, elle a choisi en outre de développer son action en direction des personnes polyhandicapées.
- 1966** L' I.M.P. (Institut Médico-pédagogique) « Perce-neige » est construit, pour accueillir de jeunes enfants déficients intellectuels âgés de 6 à 14 ans. La capacité d'accueil est de 39 enfants.  
Ce bâtiment sera construit sur un terrain rue Augier, appartenant à la Maison Martell qui le met à la disposition de l'Association pour une durée de 30 ans.
- 1975** Ouverture d'un I.M.Pro (Institut Médico-professionnel) dans les locaux construits 31, rue des Vauzelles, sur un terrain acheté en 1973, pour accueillir des enfants et des adolescents déficients intellectuels âgés de 12 à 20 ans. La capacité d'accueil est de 27 jeunes.
- 1976** Création d'un internat de semaine rue du Prieuré à Cognac, et création d'une annexe du C.F.A.S. (Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé) rue du Prieuré. Ces deux structures seront hébergées dans un immeuble situé au n° 41, rue du Prieuré à Cognac.
- 1979** Construction d'un C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail) et ouverture de cette structure d'une surface de 550 m<sup>2</sup>, sur le site 31, rue des Vauzelles à Châteaubernard, agréé pour l'accueil de 40 adultes handicapés.
- 1988** Le 20 juin un incendie ravage les locaux de l'I.M.P. « Perce-neige».  
Le Maire de Cognac, met à la disposition de l'association des locaux afin de permettre aux enfants de l'I.M.P. de terminer l'année scolaire.  
La rentrée 1988/1989 s'effectue avec une semaine de retard dans un immeuble situé rue Gabriel Jaulin à Cognac, et la prise en charge des enfants y sera assurée jusqu'au 17 avril 1989, fin de la reconstruction des locaux incendiés.
- 1989** Le 17 avril, réouverture de l'I.M.P « Monique de Pracomtal » en présence d'Alain de Pracomtal et de ses enfants.
- 1989** Un arrêté d'extension de capacité du C.A.T de 40 à 60 places est signé par la DRASS (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales).  
Le District Urbain Cognac-Châteaubernard décide :  
-de construire un atelier-relais pour agrandir le C.A.T.  
-de construire une salle d'activités à l'I.M.E.
- L'Association, devant l'extension de ses activités, décide de créer deux structures distinctes, le C.A.T et l'I.M.E avec chacune, une direction propre.

**1990** Un service de suite et d'accompagnement à la vie sociale de 18 places est créé, pour renforcer le C.A.T.

**1991** Un don de la S.A MARTELL et C° permet l'acquisition d'un terrain sur lequel est construit l'I.M.P.

Un atelier-relais de 680 m2 est construit, permettant l'extension du C.A.T.

Arrêt de l'internat de semaine situé rue du Prieuré à Cognac.

**1992** Initié par l'Association « L'Enfance Inadaptée de la Région de Cognac », le foyer d'hébergement baptisé « Résidence La Faïencerie » est inauguré. Il est agréé pour héberger 19 adultes handicapés travaillant dans les centres d'aide par le travail de l'Arche « La Merci » et de l'EIRC. L'administration et la gestion sont assurées par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Cognac.

**1993** Un arrêté d'extension de capacité du C.A.T de 60 à 63 places est signé par la DRASS (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales).

**1994** Inauguration des nouveaux locaux pour enfants polyhandicapés de 3 à 20 ans, situés 31 rue des Vauzelles à Châteaubernard, dénommés « Les Roseaux » en 2009. La capacité d'accueil est de 10 enfants.

**1995-1996** Trois arrêtés d'extension successifs de la DRASS (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales) sont signés, portant l'agrément d'accueil du C.A.T à 69 places.

**2001** Un arrêté de la DRASS (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales), et un arrêté du Conseil Général donnent l'autorisation de créer un S.A.J.H (Service d'Activité de Jour et d'Hébergement) :

- 16 places en activité de jour

- 8 places en hébergement réservées aux personnes fréquentant l'activité de jour.

**2003** Construction de la salle de sport à l'I.M.E.

**2005** Signature par le Maire de Châteaubernard, du permis de construire du S.A.J.H. au 31, rue des Vauzelles à Châteaubernard, et pose de la première pierre des bâtiments en octobre.

**2006** En juin, célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Association à La Salamandre en présence de diverses personnalités départementales et locales, et adoption du nouveau nom de l'E.I.R.C :

### **« ESPACE D'INSERTION EN REGION DE COGNAC »**

En novembre, ouverture de l'activité de jour « **Les Myosotis** », qui accueillera 17 personnes.

En décembre, ouverture de la résidence « **La Treille** » qui hébergera 9 personnes.

**2007** Le CAT devient un ESAT (Entreprise et Service d'Aide par le Travail) et prend le nom « Ateliers des Vauzelles » en remplacement de l'ancien nom « Ateliers du Cognaçais ».

Le 20 juin, un incendie détruit une grande partie des bâtiments de l'ESAT. Le travail se réorganise à l'ESAT grâce à la solidarité des entreprises de la région, en attendant la remise en état des lieux.

Restructuration des ateliers en 5 unités de travail. Arrêt de l'atelier menuiserie.

**2008** Mise en place du CE et du CHSCT.

Ouverture du Restaurant du Pôle Adulte.

Achèvement de la construction du bâtiment (1<sup>er</sup> étage).

Création de l'atelier « Espaces verts ».

Extension des places de l'ESAT de 69 à 77.

**2009** Ouverture des bureaux au 1<sup>er</sup> étage du Pôle Adulte.

Fin des travaux du réfectoire et du garage à l'I.M.P.

**2010** Construction du « Phare du bout du monde » par les jeunes de l'I.M.Pro.

Intégration de la Résidence « La Faïencerie » de 19 places au 01/01/2010.

Extension de 2 places à l'ESAT (77 à 79).

Construction d'une classe pour des jeunes atteints de Troubles Envahissants du Développement (TED) à l'I.M.P.

Création d'une salle de repos détente pour « Les Roseaux ».

Fin de la DDASS remplacée par l'Agence Régionale Santé (ARS) au 01/04/2010.

Extension de 3 places renforcées au SAVS L'Espérance (20 à 23).

Extension de 5 places aux Myosotis (SAJ) (17 à 22).

Scission des 19 places Faïencerie en 14 places pour travailleurs et 5 places pour non-travailleurs.

# NOS VALEURS

## **Dignité - Insertion - Dynamisme**

La personne en situation de handicap est une personne ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que tout autre personne, son handicap lui donnant des spécificités ayant pour conséquence la nécessité d'adapter l'environnement au handicap afin de rendre possible l'exercice de ces droits et devoirs.

***Les valeurs fondatrices de l'EIRC sont basées sur le respect de la dignité de la personne en situation de handicap :***

### **Dignité d' « être » :**

Les personnes accompagnées dans les établissements et services de l'EIRC sont considérées à travers leurs désirs, leurs capacités, leurs potentialités, leur histoire et leurs besoins et non à travers le handicap.

### **Dignité sociale :**

L'EIRC doit permettre aux personnes accompagnées de prendre leur place dans la société en favorisant l'exercice de leur **citoyenneté**

- à travers les actes civiques qui leur seront accessibles
- à travers la possibilité d'accomplir des actes de solidarité
- en leur inculquant des notions de respect de l'environnement

Le **travail** est un élément majeur de cette dignité sociale.

L'EIRC s'attache à permettre l'accès au travail aux personnes en situation de handicap que ce soit en milieu protégé ou ordinaire.

L'EIRC veille, grâce à un accompagnement médico-social et professionnel performant, à ce que ce travail soit le reflet de réelles compétences professionnelles acquises, reconnues et valorisantes pour les personnes en situation de handicap qui y ont accès.

La **culture** et le **sport** adapté ou non, pour ceux qui le peuvent et le souhaitent sont des facteurs d'intégration porteurs de dignité sociale, qui doivent être intégrés dans la prise en charge des personnes accueillies de l'enfance à l'âge adulte.

### **Dignité dans la relation avec l'autre :**

Le respect lié à l'âge de toute personne accompagnée quel que soit son handicap, passe par l'utilisation du **vouvoiement** des professionnels à leur égard, identifiant clairement leur statut d'adulte à part entière.

### ***L'E.I.R.C. s'attache à respecter les liens familiaux :***

En toutes circonstances, l'EIRC veille à ce que les personnes accompagnées puissent maintenir les liens qui les unissent à leur famille.

Les relations avec les familles doivent tenir une place prépondérante : témoins privilégiés de la vie de la personne en situation de handicap, bénéficiant d'une connaissance particulière de leur intimité et du handicap, elles doivent être associées aux prises de décision les concernant tout en les aidant à prioriser les choix de la personne accompagnée, lorsque celle-ci est en mesure de les exprimer.

### ***L'E.I.R.C. favorise l'insertion en milieu ordinaire :***

L'insertion en milieu ordinaire synonyme ***d'intégration sociale de la différence*** est une valeur portée avec conviction par l'Association.

Insertion en ***milieu scolaire ordinaire*** pour les enfants et les adolescents.

Insertion dans les entreprises en milieu non protégé avec ou sans accompagnement.

Intégration dans le ***milieu du travail ordinaire*** si les acquis professionnels et l'autonomie sont suffisants pour quitter le milieu du travail protégé.

A tous les âges, soutien des actions qui permettent ***l'accès aux loisirs*** au même titre que l'ensemble de la population.

### ***L'E.I.R.C. s'engage à rester dans une démarche dynamique dans l'accompagnement des personnes :***

Elle entend être attentive et ouverte aux évolutions et aux progrès dans le domaine de la prise en charge du handicap.

Elle conduira les réflexions et les travaux nécessaires à toutes réalisations de nature à répondre aux besoins de la population en situation de handicap de la région de Cognac.

Elle cherchera à être porteuse de projets innovants.

### ***L'E.I.R.C. porte ses valeurs d'insertion au sein même de son Conseil d'Administration :***

L'intégration ne vaut qu'au travers d'échanges réciproques, si celle-ci doit se réaliser du milieu du handicap vers le milieu ordinaire, l'EIRC associe dans l'instance exécutive qu'est son Conseil d'Administration, des personnes bénévoles n'ayant pas à charge de personne en situation de handicap afin de cultiver en son sein un esprit d'ouverture propice au maintien de la qualité de son action.

### ***L'E.I.R.C. porte les valeurs de solidarité :***

L'ouverture et la discussion au sein du collectif d'associations médico-sociales apporte un échange d'idées et de pratiques dont bénéficient les personnes accompagnées. La solidarité avec les entreprises de la région de Cognac a été particulièrement significative lors de l'incendie de 2008. C'est une valeur à entretenir avec les entreprises, mais également avec les autres ESAT de la région de Cognac. D'autre part, un rapprochement



avec les mairies d'origine des personnes accompagnées nous a permis de faire bénéficier leurs familles d'une réduction de la taxe d'habitation.

# NOS OBJECTIFS MEDICO SOCIAUX

*Donner un sens à la vie de toute personne accueillie et accompagnée, afin de lui garder une appétence à la vie porteuse d'espérance pour elle-même et sa famille.*

Proposer un accueil, un accompagnement et une éducation adaptés durant l'enfance, à l'adolescence, et tout au long de la vie d'adulte de la personne en situation de handicap en vue d'atteindre le plein épanouissement, la meilleure insertion sociale et l'amener à la plus grande autonomie possible.

## **Durant l'enfance et l'adolescence :**

Garantir une prise en charge adaptée à chaque enfant accueilli, tant éducative, pédagogique que psychologique et rééducative. Les apprentissages scolaires et le travail sur le comportement favoriseront prioritairement l'insertion en milieu scolaire ordinaire dans la mesure des capacités de chacun.

A l'adolescence, préparer les jeunes à une vie d'adulte aussi indépendante et autonome que possible en leur assurant soutien scolaire, éducation, apprentissages professionnels, et accompagnement psychologique pour leur permettre la meilleure intégration en milieu normal ou protégé.

Assurer la prise en charge spécifique des enfants polyhandicapés grâce à des techniques spécialisées tant éducatives que médicales.

- Développer leurs capacités relationnelles et de communication afin de favoriser leur socialisation. Au travers des apprentissages liés à la réalisation de tous les actes de la vie quotidienne leur permettre d'acquérir une autonomie optimale.
- Intégrer dans la prise en charge, des activités extérieures à l'établissement dans un but d'échanges et d'intégration.
- Prendre en compte leur extrême vulnérabilité dans leur projet de vie.

Assurer la prise en charge spécifique des jeunes présentant des Troubles Envahissants du Développement (TED), par des méthodes éducatives et cognitives appropriées.

## **Pendant la vie d'adulte**

### L'activité professionnelle :

Véritable instrument d'intégration, l'activité professionnelle grâce à un accompagnement adapté, rendra possible l'acquisition d'un statut social valorisant, de compétences professionnelles reconnues par le monde du travail ordinaire permettant à la personne handicapée de prendre sa place dans la société.

**L'accompagnement favorisera en fonction des potentialités de la personne et de ses choix, l'insertion dans le milieu du travail ordinaire.**

### L'accompagnement à la vie sociale :

L'EIRC, grâce à un service spécifique (S.A.V.S.), accompagnera à leur domicile les personnes pour leur permettre l'acquisition d'une vie autonome et indépendante en les

aidant à accomplir tous les actes de leur vie sociale : administratifs, de santé, d'organisation de leur vie quotidienne, de loisirs.

*L'activité de jour :*

Ce secteur permettra aux personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler en milieu protégé, de garder un statut social digne à travers des activités ayant pour but de maintenir leurs acquis, d'acquérir de nouvelles compétences notamment en matière d'autonomie, de leur offrir une vie sociale épanouissante.

*L'hébergement :*

Quand l'hébergement en institution sera proposé, il devra répondre aux besoins d'intimité, de vie privée et d'équilibre affectif des personnes, tout en offrant un accompagnement organisant la part de vie en collectivité et constituant une aide à l'autonomie pour une vie hors de la famille.

*Les personnes handicapées vieillissantes :*

Elles sont au cœur des préoccupations de l'EIRC ainsi que du CED, collectif des associations médico-sociales. Des projets, peut-être communs, devraient commencer à être élaborés prochainement.

# **NOS OBJECTIFS DE GESTION**

## **La Gestion « Patrimoniale »**

Sur l'ensemble du territoire de la Région de Cognac, l'EIRC entend développer des moyens appropriés au service des personnes en situation de handicap, enfants, adultes, et ayant atteint l'âge de la retraite.

- Par la création et la gestion d'établissements et de services proposant un accompagnement et un soutien adapté de type : IME, IMP, IMPro, services de soins et d'éducation à domicile, SAVS, ESAT, Entreprises Adaptées, Services d'Activités de Jour, Etablissements d'hébergements, M.A.S. ou F.A.M.
- Par le recrutement et la gestion d'équipes professionnelles aptes à gérer ses services et établissements au meilleur niveau de qualité, accompagnées par un programme de formation continue.

# L'ORGANISATION FONCTIONNELLE

Pour assurer les missions découlant des buts fixés, l'EIRC se dote de :

- **Une Assemblée Générale Associative**

Elle est composée des 4 collèges suivants :

Les Membres Actifs : Seuls peuvent être membres actifs, les parents au 4<sup>ème</sup> degré, de personnes en situation de handicap, accueillies dans les établissements ou services gérés par l'Association.

Les Membres Associés : Les membres associés sont les personnes physiques et morales n'ayant pas à charge de personnes en situation de handicap, mais apportant à l'Association un concours actif.

Les Membres Solidaires : Les membres solidaires sont des personnes physiques ou morales qui adhèrent aux valeurs défendues par l'Association et souhaitent lui apporter une aide matérielle ou morale.

Les Membres d'Honneurs : Les membres d'honneur sont des personnes physiques ou morales qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre leur sera accordé par le Conseil d'Administration et leur confère le droit de faire partie de l'Assemblée Générale sans être tenu de payer une cotisation.

L'Assemblée Générale Associative se réunit une fois par an, sur convocation du Conseil d'Administration.

## **Ses missions principales sont :**

- Election des Administrateurs, adoption ou rejet des rapports moraux, financiers et d'orientation du Conseil d'Administration.
- Résolutions ou décisions nécessaires à la vie et au fonctionnement de l'Association, et des Etablissements et services, délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour faire fonctionner quotidiennement l'Association.

- **Un Conseil d'Administration**

Il administre l'Association, il est composé d'un nombre de membres compris entre 6 et 21, fixé par l'Assemblée Générale et élus pour une durée de 3 ans renouvelable.

## **Ses missions principales sont :**

- Définir la politique (choix, programmes, priorités) en relation avec les objectifs définis par les statuts et l'Assemblée Générale.
- Animer les activités de l'Association, créer, promouvoir et développer les Etablissements et services découlant de la politique engagée. Gérer les Etablissements et services, représenter l'Association, réunir l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 2 fois par an.  
L'instance exécutive du Conseil d'Administration est le Bureau.

#### • **Un Bureau du Conseil d'Administration.**

Elu chaque année par le Conseil d'Administration pour une durée de un an, il est composé de :

- 1 Président
- 1 ou 2 Vices Présidents
- 1 Secrétaire (1 adjoint s'il y a lieu)
- 1 Trésorier (1 adjoint s'il y a lieu)

Il se réunit autant que nécessaire, et il est libre de son organisation. C'est un rouage essentiel à la vie et au fonctionnement de l'Association, tant au regard des décisions à présenter au Conseil d'Administration que des orientations ou mesures à prendre.

Cette instance exécutive est chargée de veiller à la bonne mise en œuvre des décisions techniques, et des orientations politiques de l'Association, elle doit formuler des propositions d'ajustement dans le cas de situations particulières, elle met à disposition tout type d'informations utiles, et organise la confrontation des avis sur le plan de la gestion des Ressources Humaines, Financières, Techniques, des Etablissements et Services.

Le Bureau du Conseil d'Administration est l'interlocuteur privilégié des directeurs d'établissement, un organe de coopération constructive, et un lieu d'aller et retour indispensable des résultats ou des conclusions des missions engagées.

#### • **Le Conseil de la Vie Sociale et les autres formes de participation.**

Les instances de participation sont des dispositifs essentiels de la loi du 2 janvier 2002 puisqu'elles réaffirment la place de l'utilisateur citoyen. Elles doivent constituer des lieux d'information et de débat entre les différents acteurs : usagers, familles, personnels, direction, et organismes gestionnaires.

Selon les termes de l'article L. 311-6 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles), issu de la loi du 2 janvier 2002, il s'agit à travers ces instances « d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service ».

Outil d'expression privilégié de la personne accueillie ou accompagnée, cette instance va lui permettre de prendre pleinement sa place au sein du dispositif d'accueil et d'accompagnement de l'institution. Elle va lui donner l'occasion d'une part, de participer à l'élaboration de documents internes (règlement intérieur de fonctionnement, projet d'établissement ou de service) et, d'autre part de s'interroger sur le fonctionnement de la structure.

Dans la pratique, L'EIRC est gestionnaire de plusieurs structures, c'est pourquoi l'Association met en avant la nécessité de privilégier la mise en place d'un Conseil de la Vie Sociale par établissement, dans le but de tenir compte des questionnements et des spécificités des éléments débattus en leur sein. Le groupe d'expression du SAVS est constitué pour venir compléter le dispositif des instruments de mise en œuvre du droit des usagers, conformément au décret du 25 mars 2004 relatif au Conseil à la vie sociale et aux formes de participation.

### Etablissements disposant d'un Conseil de la Vie Sociale :

- Institut Médico Educatif de Cognac-Châteaubernard
- ESAT « Les Ateliers des Vauzelles »
- Le Service d'Accueil de Jour « Les Myosotis » et la Résidence « La Treille »

### Service disposant d'un Groupe d'Expression

- S.A.V.S.

### **Le Comité d'Entreprise**

Suite à l'accord du 10 juillet 2007 un Comité d'Entreprise avec 4 délégués titulaires et 3 suppléants commence à fonctionner après les élections de janvier 2008.

Il est complété par un Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT) composé de 4 délégués représentant les différents sites et de 2 représentants des ouvriers d'ESAT avec voix consultatives.

### **Les Délégués du Personnel et les Délégués Syndicaux**

Chaque pôle d'activité élit des délégués du Personnel avec un mandat d'une durée de 3 ans.

Un délégué syndical (CFDT) a été désigné par leur centrale syndicale.

# LES STRUCTURES D'ACCUEIL

## LE POLE ENFANT

Institut Médico Educatif (I.M.E) : accueil des jeunes de 3 à 20 ans

Il se compose de 4 services qui accueillent un effectif total de 90 jeunes dont les prix de journée sont financés par l'ARS, et un encadrement à temps plein ou partiel de 55 personnes.

### **1. Institut Médico Pédagogique (IMP) » Monique de Pracomtal »**

Reçoit des enfants de 6 à 13 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère avec ou sans troubles de la personnalité.

Le PROJET PEDAGOGIQUE en quelques mots :

« Les missions principales sont celles de l'éducation, la scolarisation, les soins, la rééducation, le soutien psychologique, en lien avec les familles ».

Reçoit également des enfants de 6 à 14 ans présentant des troubles envahissant du développement (section TED).

Effectif accueilli à l'ouverture en 2010 : 5

Le PROJET PEDOGAGIQUE en quelques mots :

« Les missions sont les mêmes que pour les autres enfants de l'IMP, mais avec des stratégies éducatives, rééducatives et thérapeutiques adaptées aux troubles présentés par ces enfants. L'objectif étant, dès que cela s'avère possible sans risque pour l'enfant, de lui permettre de passer sur d'autres groupes éducatifs »

### **2. Institut Médico Professionnel (IMPro) des Vauzelles**

Reçoit des jeunes de 13 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère avec ou sans troubles de la personnalité.

Le PROJET PEDAGOGIQUE en quelques mots :

« L'objectif principal est de préparer les jeunes accueillis à assumer leur prochaine vie d'adultes, par leur intégration en milieu normal ou protégé. La prise en charge à pour but de favoriser la réalisation de toutes leurs potentialités intellectuelles, affectives, corporelles, en vue d'une autonomie sociale et professionnelle ».

### **3. Institut Médico Educatif : « Les Roseaux »**

Reçoit des jeunes de 3 à 20 ans présentant un polyhandicap.



Le PROJET PEDAGOGIQUE en quelques mots :

Il s'articule autour de trois axes principaux, en lien avec les familles.

1. « Assurer la cohérence de leur prise en charge, en s'adressant à l'enfant dans sa globalité, pour répondre à ses besoins de bien être, de soins, d'apprentissage, tout en tenant compte de sa dynamique personnelle et de sa vie relationnelle ».
2. « Assurer leur éducation et leur développement, en prenant en compte la lenteur de leur évolution, les difficultés créées par leur niveau de dépendance, tant pour les familles que pour l'équipe pluridisciplinaire ».
3. « Procurer des soins médicaux, paramédicaux, psychologiques ».

## LE POLE ADULTE

Accueil des adultes de 20 à 60 ans

### **L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T)** **« Les Ateliers des Vauzelles »**

L'objectif de l'activité économique de l'E.S.A.T. est un objectif social.

#### Notre mission :

Permettre à des personnes en situation de handicap, du fait de déficiences l'accès à une réelle activité professionnelle.

#### Notre volonté :

Produire des biens et des services de qualité avec les agréments accordés par les autorités de tutelle.

Accueillir, soutenir, former, 79 ouvriers en situation de handicap aidés par un encadrement de moniteurs qualifiés.

### **Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)** **« L'Espérance »**

Il assure le suivi de personnes en situation de handicap de 20 à 60 ans, travaillant dans un ESAT. Ce service a pour mission l'accompagnement des personnes dans leur vie sociale et privée, et doit leur permettre de maintenir un niveau d'autonomie suffisant pour conserver une vie et un logement indépendant.

Il est financé par le Conseil Général et une participation des personnes accompagnées.

### **Le Service d'Activité de Jour** **« Les Myosotis »**

Agréé par le Conseil Général, ce service a ouvert à l'automne 2006 dans de nouveaux bâtiments.

L'activité de jour accueille des personnes qui bénéficient d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

#### Le projet institutionnel en quelques mots :

Le service d'activité de jour « Les Myosotis » développe un projet autour de deux idées fortes, qui sont **le Statut de L'Adulte**, et sa **Participation Sociale effective**. Ce projet est donc entièrement tourné vers l'extérieur et la société.

### **La Résidence** **« LaTreille »**

Agréée par le Conseil Général, ce Pôle d'hébergement dispose de places réservées aux personnes fréquentant « Les Myosotis », et participant aux activités proposées. La résidence fonctionne grâce à un encadrement de professionnels qualifiés.

Le projet institutionnel en quelques mots :

La Résidence « LA TREILLE », conduit un projet centré autour des deux affirmations suivantes : « **le Statut d'Adulte** » (emploi du vouvoiement et chaleur humaine), et le fait que **les hommes et les femmes accueillis à « La TREILLE », sont chez eux.**

**La Résidence**  
**« La Faïencerie »**

Agréée par le Conseil Général, ce pôle d'hébergement dispose de places réservées soit à de personnes fréquentant « les Myosotis », soit à des personnes travaillant en ESAT, et de professionnels qualifiés.

Le projet institutionnel en quelques mots :

La Résidence « LA FAIENCERIE », conduit un projet centré autour des deux affirmations suivantes : « **le Statut d'Adulte** » (emploi du vouvoiement et chaleur humaine), et le fait que **les hommes et les femmes accueillis à « La FAIENCERIE », sont chez eux.**

# LE TRAVAIL EN RESEAU

## **Participation de l'EIRC dans les instances médico-sociales:**

- Schéma départemental de l'enfance handicapée et inadaptée de la Charente.
- Schéma départemental en faveur des personnes adultes handicapées.
- Membre titulaire du CDCPH (Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées), au titre de représentant des associations de personnes handicapées et de leur famille, mis en place le 17 novembre 2007.
- Membre de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes Handicapées) en tant que représentant du CDCPH depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2006.
- Membre consultatif au Conseil d'Administration de « OHE PROMETHEE » Charente.
- Représentant des Travailleurs Handicapés à la commission départementale des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés, depuis janvier 2005.
- Participation à la Consultation du Pays Ouest Charente sur les besoins personnes Handicapées de ce Pays.
- Adhésion en juillet 2007 au réseau d'associations du secteur social et médico-social de la Charente.
- Adhésion depuis 2009 au Comité d'Entente Départemental (CED) et au Comité d'entente Régional (CER) qui regroupent des associations médico sociales pour avoir une représentation dans les instances de l'Association Régionale Santé (ARS).

# LES ORIENTATIONS

## **Une Association Dynamique.**

L'E.I.R.C, souhaite dans les années futures, développer sa fonction de conseil et de soutien aux personnes accueillies et à leurs familles par la voie de ses professionnels et de ses bénévoles, pour aider à la formulation des projets de vie, pour permettre les échanges d'expériences, et pour reconforter dans les moments difficiles.

L'E.I.R.C, souhaite développer la capacité d'accueil des établissements existants, de même que les modes d'accueil proposés et élargir son action en direction de populations qui ne trouvent pas de réponses à la satisfaction de leurs besoins, soit :

-Proposer une solution d'hébergement souple et de petite taille pour des jeunes présentant une déficience intellectuelle et des enfants polyhandicapés de l'IME, dont l'éducation et l'accompagnement peuvent de façon ponctuelle ou régulière nécessiter ce mode de prise en charge (projet Alternat/Internat).

-Augmenter la capacité d'accueil des « Myosotis ».

-Diversifier l'offre d'accueil en matière d'hébergement par la création de logements indépendants proposant une prise en charge intermédiaire entre le logement autonome en ville et l'hébergement en résidence doté d'un accompagnement conséquent.

-Créer un établissement proposant un panel d'accompagnement pour les personnes adultes polyhandicapées en mesure d'apporter des réponses spécifiques aux besoins particuliers de ces personnes et de leur famille. (Hébergement, accueil de jour, accueil permanent, temporaire, accompagnement à domicile).

-Organiser l'accueil et l'accompagnement des personnes vieillissantes au moyen de réseau et/ou de création d'établissement.

# LES PARTENAIRES DE L'EIRC

## Les Financeurs :

- Conseil Général de la Charente
- L'Agence Régionale Santé Poitou- Charente (ARS)
- Commune de Cognac
- Commune de Châteaubernard

## Les partenaires opérationnels :

- Caisse d'Epargne du Poitou-Charentes
- BNP Paribas
- Crédit Coopératif
- KPMG
- Commissaire aux Comptes : Philippe TAVE
- Principales sociétés de Cognac : Hennessy, Rémy Martin, Courvoisier, Martel
- Education Nationale

## Les réseaux :

- SYNEAS
- URIOPSS Poitou-Charentes
- CED et CER

## La Coopération avec nos Partenaires

L'EIRC qui bénéficie de leur agrément est soucieuse d'entretenir et développer la meilleure coopération possible avec ses partenaires départemental et régional tels que **l'ARS et le Conseil Général** de la Charente. Ce qui nécessite aussi son implication associative dans la concertation notamment pour les schémas départementaux et régionaux, et la réponse aux appels à projets.

Ce partenariat historique et essentiel, n'est pas exclusif d'autres partenariats qui se manifestent sous forme de subventions (collectivités locales ou clubs) ou de transferts de personnels (Education nationale). D'autres partenariats pourront se développer sous des formes nouvelles pour d'autres projets, notamment avec des entreprises.

## **Annexe 1**

### **LES PRESIDENCES SUCCESSIVES**

**L'E.I.R.C. a connu depuis sa fondation, sept présidents (es) :**

Monsieur Jacques PERONNEAU	1966/1970
Monsieur Paul BRENIER	1970/1984
Monsieur Noël CANCEL	1984/1986
Monsieur Gaston MIGNARD	1986/2004
Monsieur Patrick BOMPOINT	2004/2013
Mesdames Catherine RAPAUD et Jeanine SIXTA	2013/

## **Annexe 2**

# **COMPOSITION DE L'ASSOCIATION**

### **ASSEMBLEE GENERALE**

L'Assemblée Générale Ordinaire est composée de tous les Membres Actifs, Associés, Solidaires et Honoraires. Seuls les Membres Actifs, les Membres Associés et les Membres Solidaires à jour de leur cotisation ont voix délibérative.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION (2013-2014)**

#### *Membres Actifs :*

Madame Françoise BOIZUMEAU  
Madame Christiane BOURDIN  
Madame Marie-Thérèse BREFORT  
Madame Dany COUTARD  
Madame Caroline JAN  
Monsieur Patrick LEVASSEUR  
Madame Chantal MARCU  
Madame Nathalie NAUD  
Madame Roselyne PAROLA  
Monsieur Jean-Michel RANOUIL  
Madame Catherine RAPAUD  
Madame Jeanine SIXTA

#### *Membres Associés :*

Monsieur Patrick BRILLET  
Monsieur Jérôme CHARPENTIER  
Madame Monique CHASSIN  
Monsieur Jacques DUPIN  
Madame Renée MARCHAND  
Madame Marinette MIGNARD

### **BUREAU DE L'ASSOCIATION (2013-2014)**

*Co-Présidentes :* Catherine RAPAUD, Jeanine SIXTA

*Vice-présidente :* Dany COUTARD

*Secrétaire :* Marinette MIGNARD

*Secrétaire-adjointe :* Chantal MARCU

*Trésorière :* Monique CHASSIN

*Trésorière-adjointe :* Christiane BOURDIN



# **Annexe 3**

## **FICHES de RENSEIGNEMENTS**

### **Espace d'Insertion en Région de Cognac**

**Adresse du Siège Social et Administratif** : ..... 31, rue des Vauzelles  
16100 - CHATEAUBERNARD

**Tel. Administratif** : ..... 05.45.36.17.40

**Courriel** : ..... eirc@cegetel.net

**Date de déclaration à la préfecture** : ..... 18 janvier 1966

**Date de publication au journal officiel** : ..... 15 février 1966

**N° d'inscription à l'INSEE** : ..... N° SIREN 314 777 350

**Site internet** : ..... [www.eirc-cognac.com](http://www.eirc-cognac.com)

Association assurant un accompagnement adapté et la gestion de 230 places de personnes en situation de handicap encadrées par 125 professionnels qualifiés.

## Pôle Enfant

### **Institut médico-éducatif de Cognac-Châteaubernard :**

Secrétariat : ..... ☎ : 05.45.35.03.80 Fax : 05.45.35.98.70  
Les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h  
Les mercredi et vendredi de 9h à 12h

### **Institut médico-pédagogique « Monique de Pracomtal »:**

Adresse : .....9, rue Augier  
16100 Cognac  
☎ : 05.45.82.18.95  
Accueil des enfants : .....Lundi-Mardi-Jeudi → 8h30 à 16h50  
Mercredi → 8h30 à 13h00  
Vendredi → 8h30 à 15h30

### **Institut médico-professionnel des Vauzelles :**

Adresse : .....31, rue des Vauzelles  
16100 Châteaubernard  
☎ : 05.45.35.03.80  
Accueil des enfants : .....Lundi-Mardi-Jeudi → 8h30 à 16h50  
Mercredi → 8h30 à 13h00  
Vendredi → 8h30 à 15h30

### **Service des Enfants Polyhandicapés :**

Adresse : .....31, rue des Vauzelles  
16100 Châteaubernard  
☎ : 05.45.35.03.80  
Accueil des enfants : .....Lundi-Mardi-Jeudi → 9h00 à 17h15  
Mercredi → 9h00 à 13h30  
Vendredi → 9h00 à 16h15

## **Pôle Adulte**

### **Site de Châteaubernard :**

31, rue des Vauzelles  
16100 Châteaubernard

☎ : 05.45.36.17.40  
Fax : 05.45.36.17.47

### **Secrétariat des établissements du pôle adulte :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

### **S.A.J. « Les Myosotis » :**

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

### **Résidence « La Treille » :**

Ouverture 24h/24 et 365 jours par an pour les résidents.

### **ESAT « Les Ateliers des Vauzelles » :**

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

### **Site de Cognac :**

### **S.A.V.S. «L'Espérance»:**

99, avenue Paul Firino-martell  
16100 Cognac  
☎ : 05.45.80.81.96 ou 05.45.36.17.40

Plan D'accès :

